

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelles mesures pour limiter la propagation du virus

Moulins, le 04/12/2020

Bien qu'en baisse, les indicateurs épidémiologiques du département de l'Allier restent à un niveau élevé, supérieur aux données nationales.

Selon les chiffres de Santé publique France, le taux d'incidence est actuellement pour l'Allier de 144 contre 92 au niveau national. Le taux de positivité est aujourd'hui de 13,6 contre 10,7 au niveau national.

La période précédant Noël étant propice à accroître les flux de population sur la voie publique, un arrêté préfectoral vient d'être pris interdisant la dégustation ou la consommation de produits alimentaires et boissons à proximité des points de vente à emporter et retrait de commandes. Cela concerne les restaurants, débits de boissons et marchands ambulants installés sur la voie publique. En effet, ces situations empêchent le respect des gestes barrière (port du masque) et sont donc propices à une propagation du virus.

Il est également interdit d'installer, sur les terrasses ou à proximité de l'établissement, tout mobilier ou aménagement susceptible de faciliter la consommation des produits vendus à emporter.

Ces dispositions sont applicables dès le samedi 5 décembre 2020.

Contact presse
Bureau de la
communication interministérielle